



Bulletin municipal 43

Janvier à Avril 2007

Numéro 43

1 – Le mot du Maire

Dans ce numéro :

Le mot du Maire : Tarifs eau et assainissement 2008	1
Le CM du 26 janvier	2
Le CM du 9 mars 2007	3
Le CM du 6 avril 2007	4
Budget Primitif 2007	5
Fleurissement du village	6

Instaurer d'une taxe d'assainissement.

Un Arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution et de collecte et de traitement des eaux usées prévoyait déjà dans son article 1^{er} que:

"Toute facture d'eau aux abonnés comprend trois rubriques distinctes ainsi dénommées :

- distribution de l'eau;
- collecte et traitement des eaux usées;
- organismes publics.

Cet arrêté entrainé en vigueur de manière échelonnée en fonction de la taille des communes : le 1^{er} janvier 1998 pour les plus grandes, le 1^{er} janvier 1999 pour les moyennes et le 1^{er} janvier 2000 pour les plus petites.

Bien que le décanteur-digesteur fonctionne depuis 1994, la commune n'avait pas jugé nécessaire d'établir une taxe pour le traitement des eaux usées, d'autant qu'il n'y a qu'une partie des habitations reliée au réseau de collecte et de traitement.

Nous connaissons la moyenne de la région PACA en 2005:

- prix de distribution de l'eau: 1,32 € par m³,

- collecte et traitement des eaux usées (assainissement) : 0,96 € par m³.

La Loi sur l'eau du 30 décembre 2006 oblige les communes à instaurer une taxe d'assainissement à partir de l'année 2008.

Le conseil municipal , décide d'instaurer, une taxe d'assainissement qui s'appliquera aux habitations raccordées au réseau de collecte et de traitement de la façon suivante :

- forfait annuel assainissement : 10,00 € .
- 0,32 € par m³ d'eau distribuée

-forfait annuel de distribution de l'eau : 50,00 €

- 0,40 € jusqu'à 150 m³,
- 0,60 € de 151 m³ à 400 m³,
- 0,80 € de 401 m³ à 700 m³,
- 1,50 e au-delà de 700 m³.

Le maire,
Magdeleine SAUVEBOIS



2 – Le CM du 26 janvier

⇒ Le conseil décide d'adhérer au Syndicat Mixte de préfiguration d'un Parc Naturel Régional et d'Aménagement des Baronnies Provençales .

⇒ Le conseil refuse le programme d'action proposé par l'ONF pour la limite de la parcelle 7 canton Serre de la Fontanelle.

⇒ Le conseil fixe l'indemnité des adjoints de 0,028 % à 0,035 % de l'indice brut 1015 soit un montant annuel brut de 129,26 €.

⇒ Le conseil autorise le Maire à signer avec L' État une convention pour l'instruction des Actes relatifs à l'occupation des sols.

⇒ Le conseil autorise le Maire à signer avec l'État une convention triennale pour l'ATESAT: (aide technique de l'État au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire)

⇒ Le conseil décide de donner à la CC2B la maîtrise d'ouvrage pour la construction/modernisation de la Fourrière Animale sur la commune de Veynes.

3 – Le CM du 9 mars

⇒ Le conseil accepte la remise à disposition de la concession fondée par Monsieur Prosper VIAL dans le cimetière de la commune.

⇒ Le conseil prend une délibération pour accepter le prix proposé par le juge de l'expropriation pour le terrain de Monsieur Michel GAUDY pour l'extension du cimetière: soit 1700 m² à 1,00 €

le m² Parcelles B 627 et B 629.

⇒ Le conseil délibère pour désigner les représentants de la commune à la CLIS : Commission Locale d' Information et de Surveillance du Centre de Stockage situé sur la commune:

⇒Jean-Pierre BLANC, titulaire,
⇒Alain SYNAVE, suppléant.

4 – Le CM du 6 avril

⇒ La loi sur l'eau 2006-1772 votée le 30 décembre 2006 et publiée au JO du 31 décembre 2006 prévoit que l'Agence de l'Eau sera habilitée à recevoir une taxe sur la pollution domestique et une taxe pour modernisation des réseaux.

⇒ Le conseil désigne un représentant au Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel Régional des Baronnies Provençales :
Magdeleine SAUVEBOIS

6 – Fleurissement du village

Malgré le temps « frisquet », (la cime d'Oule est blanche ce vendredi 30 mars), le printemps est là.

Il faut songer à tailler, biner, désherber, planter pour que chaque maison et l'ensemble du village soient fleuris et agréables à visiter par les piétons, les cyclistes et les voitures qui roulent doucement!

À quel endroit du village, les iris fleurissent-ils en premier?

Quels seront les lauréats du concours des villages fleuris 2007?

5– le Budget Primitif 2007

⇒ Le conseil approuve le Compte administratif 2006 et le Compte de Gestion présenté par Monsieur Alain WEISS, trésorier de la Commune.

⇒ Le conseil approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2006 : le budget de fonctionnement présente un excédent de 86 389,64 € qui permet de virer

85 057,84 € à la section d'investissement et 1 332,20 € à la section de fonctionnement. Le solde d'exécution de la section d'investissement 6 992,80 € est reporté

⇒ Le conseil approuve le budget primitif de l'année 2007 (voir ci-dessous).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Frais de gestion générale	16 214	Rôle de l'eau	7 000
Indemnités élus et charges sociales	2 350	Impôts locaux	15 626
Contributions SIVU	14 000	Dotation Globale de Fonctionnement(Etat)	14 000
Contributions écoles primaires et maternelles	8 000	Dotation élus locaux	2 617
Subventions aux associations	1 220	Dotation solidarité rurale	1 380
Intérêt des emprunts	1 122	Compensations	400
Entretien des bâtiments	4 000	Redevance occupation domaine public	250
Entretien voies et réseaux	4 000	Produits exceptionnels	201
Dépenses imprévues	3 500	Revenus des immeubles (logements)	9 500
		Revenus des immeubles (CET)	2 100
Dépenses de l'exercice	54 406	Recettes de l'exercice	53 074
Virement à la section d'investissement	0	Excédents antérieurs	1 332
TOTAL DEPENSES	54 406	TOTAL RECETTES	54 406

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement du capital emprunté	2 795	Taxe Locale d'Équipement (TLE)	1 256
Frais d'étude	2 751	Fonds de compensation de la TVA (travaux 2003)	6 653
Terrains de voirie	11 000	Subventions attendues	16 500
Terrains divers	10 000	Excédent de fonctionnement capitalisé	85 057
Terrain cimetière	2 713	Frais d'étude (pour ordre)	7 176
Autres réseaux	4 700	solde d'exécution reporté	6 993
Immobilisation en cours (pour ordre)	7 176	Excédents antérieurs	
Réseaux divers	75 000	Virement de la section de fonctionnement	0
Dépenses imprévues d'investissement	7 500		
TOTAL DEPENSES	123 635	TOTAL RECETTES	123 635